

Al-Andalus

Une histoire politique
VIII^e-XI^e siècle

PHILIPPE SÉNAC

Al-Andalus

Une histoire politique
VIII^e-XI^e siècle

ARMAND COLIN

Collection *Mnémosya*

Illustration de couverture : Mur extérieur de la grande mosquée de Cordoue
© Prisma by Dukas/Universal Images Group via Getty

Mise en pages : Nord Compo

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2020

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.armand-colin.com

ISBN : 978-2-200-62546-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

L'histoire d'al-Andalus, que l'on désignait autrefois sous le nom d'Espagne musulmane, a connu ces dernières années un très vif regain d'intérêt, tant en Espagne qu'en dehors des frontières de la péninsule. De fait, il ne se passe pas une année sans que se déroulent, à l'échelle locale comme sur le plan international, des journées d'étude, des réunions scientifiques ou des colloques consacrés à cette partie du monde musulman médiéval. En France, à la suite de la magistrale *Histoire de l'Espagne musulmane* publiée en trois volumes en 1950 par Évariste Lévi-Provençal puis, plus récemment, avec la précieuse synthèse de Pierre Guichard publiée sous le nom d'*Al-Andalus (711-1492)*, plusieurs ouvrages collectifs ont été consacrés à cet espace, ainsi que des thèses défendues par Gabriel Martinez-Gros, Christophe Picard, Philippe Sénac, Pascal Buresi, Cyrille Aillet, Emmanuelle Tixier et Sophie Gilotte. On pourrait encore citer celles de Yann Dejugnat, de Travis Bruce, de Mehdi Ghouirgate, de Sébastien Gasc ou de Marianne Brisville, et rappeler que d'autres travaux universitaires sont encore en cours, même si ceux-ci associent plus fréquemment al-Andalus et le Maghreb.

Parfois considérée comme une simple parcelle d'un empire islamique s'étendant des confins pyrénéens et de l'océan Atlantique jusqu'à l'Orient, al-Andalus n'en reste pas moins une source d'intérêt majeure, parfois même une terre de coexistence pacifique entre diverses cultures dans laquelle plusieurs hommes politiques ont cherché une référence à une époque où les tensions confessionnelles et les conflits entre l'Occident et l'Orient ne cessent d'envahir l'actualité.

En Espagne même, sous l'effet probable de ces tensions et d'une posture idéologique que certains auteurs n'ont pas hésité à qualifier de « négationnisme », la présence musulmane dans la péninsule a fait l'objet de nombreuses controverses, voire même de sévères discordes comme en témoigne le cas de la grande mosquée de Cordoue, dont la propriété et la gestion ont été revendiquées par le chapitre de la cathédrale contre l'avis de nombreux universitaires. Tout récemment, en novembre 2018, l'évêque de Cordoue

avançait même que cet édifice relevait de l'art byzantin et que les « moros » se limitèrent à payer les travaux. La réalité de la conquête de la péninsule au début du VIII^e siècle oppose tout particulièrement certains auteurs à succès à la plupart des historiens.

La pauvreté des sources relatives à cet épisode a en effet engendré de très vives polémiques qui se sont développées à la suite d'un ouvrage publié en 1969 par Ignacio Olagüe sous le titre *Les Arabes n'ont jamais envahi l'Espagne*. Ce livre provocateur a connu un très vif succès et l'interprétation que son auteur fournissait des faits a été reprise plus récemment par d'autres auteurs qui cherchent à réduire autant que possible l'influence culturelle du monde musulman sur la péninsule. Dans un livre publié en 2017 sous le titre *Cuando fuimos árabes*, Emilio Gonzalez Ferrín affirmait même que la conquête n'était rien d'autre qu'une « invention ». De telles opinions ont depuis longtemps été condamnées par de nombreux historiens, tels que Pierre Guichard, Dolores Bramon, Maribel Fierro, Eduardo Manzano et Alejandro García Sanjuan, et la publication récente de près de 150 sceaux arabes de la première moitié du VIII^e siècle découverts dans le sud de la Péninsule et en Narbonnaise a permis de verser dans le débat des preuves irréfutables de la réalité de cette conquête.

Au-delà de ces controverses, et si aucune nouvelle source susceptible d'éclairer les premiers siècles de l'histoire d'al-Andalus n'a été découverte, il n'empêche que de considérables progrès ont été réalisés sous l'effet d'une intense activité archéologique déployée depuis plus d'une quarantaine d'années, non seulement en Espagne mais également au Portugal.

De fait, depuis l'Andalousie jusqu'aux confins des Pyrénées, en passant par le Portugal et le pays valencien, d'actives recherches de terrain associées aux textes ont permis d'éclairer d'un nouveau jour les habitats, les modes de peuplement et la vie quotidienne des populations d'al-Andalus, tant dans les villes que dans le monde rural. Dans certains cas, comme dans le Levant et les montagnes de l'Andalousie orientale, certaines ont même permis de bouleverser l'image que l'on se faisait de sociétés paysannes dominées par des forteresses, en révélant l'existence de communautés rurales autonomes et puissamment organisées. En d'autres lieux, grâce aux travaux menés sur le site du *Tolmo de Minateda*, dans la province d'Albacete, c'est la transition entre l'époque wisigothique et les premiers temps du pouvoir omeyyade qui s'est révélée au grand jour. Sur les bornes même du monde andalou, à Pampelune, en Navarre, comme sur le site de Ruscino, dans les Pyrénées Orientales, des vestiges inattendus sont venus illustrer les premiers temps de la conquête.

Relayées par des enquêtes menées à Guardamar (province d'Alicante), à Marcén (province de Huesca) ou sur le site d'Albalat (province de Caceres), toutes ces recherches ont mis au jour des traces matérielles abondantes et variées qui constituent pour l'historien des documents indispensables. Forte de ces apports, l'histoire d'al-Andalus bénéficie ainsi de nouveaux éclairages, et c'est cette histoire que les pages qui suivent se proposent de retracer en privilégiant les trois premiers siècles de la présence musulmane dans la péninsule.

De fait, s'il est vrai que l'histoire d'al-Andalus ne s'achève qu'avec la chute de Grenade en 1492 et que les sources et les monuments postérieurs au XI^e siècle s'avèrent à la fois plus nombreux et souvent mieux conservés, la période qui s'étend de la conquête (711) à la fin du califat de Cordoue (1031), mérite une attention particulière. Après l'apparition d'un émirat indépendant en 756 et la naissance d'un califat en 929, cette période fut à bien des égards un moment fondateur, certains considérant même le califat omeyyade de Cordoue comme l'âge d'or de la civilisation andalouse. Sans doute des tensions grandissantes conduisirent-elles au début du XI^e siècle à de violents troubles connus sous le nom de *fitna*, puis à la fragmentation d'al-Andalus en une trentaine de principautés autonomes appelées « taifas », mais il n'empêche que les premiers siècles d'al-Andalus furent l'époque où la péninsule devint l'une des plus grandes puissances méditerranéennes de ce temps, parvenant même à museler les vellétés expansionnistes de ses voisins chrétiens et à étendre son pouvoir sur une partie du Maghreb.

Pour offrir un reflet fidèle de cette histoire, et soucieux de respecter une approche pédagogique, ce livre comprendra donc deux parties distinctes. Dans la première, dix chapitres retraceront les principaux événements survenus tout au long de cette période et, dans un deuxième temps, douze annexes aborderont des questions plus spécifiques, en accordant une place majeure aux données fournies par l'archéologie et la numismatique. Plusieurs ont été rédigés par des spécialistes de chacun de thèmes abordés et, dans certains cas, traduits de l'espagnol. À une époque où l'approche anthropologique tend à réduire la part de l'événementiel, les événements politiques et les institutions seront ici privilégiés, ce qui justifie la présence d'une chronologie générale. De nombreux documents, sous la forme d'extraits de sources arabes ou latines, de cartes ou d'illustrations, accompagneront chaque chapitre en vue d'éventuels commentaires. Une ample sélection bibliographique, une chronologie récapitulative et un glossaire destiné à préciser certains vocables fréquemment employés cloront cet ouvrage.

Un grand nombre de mots et de noms provenant naturellement de l'arabe, on a pris le parti d'utiliser un système de translittération simplifié, dérivé de celui de *l'Encyclopédie de l'Islam* : on a ainsi utilisé un accent circonflexe pour traduire l'allongement des voyelles (â, î, û), un redoublement des consonnes lorsque l'arabe présente une *shadda* (comme dans Muhammad), une simple apostrophe (') pour transcrire la présence d'un 'ayn, comme dans Ismâ'îl. La présence d'un *alif* n'est mentionnée que lorsque la lettre figure dans le corps du mot ou en position finale comme dans le pluriel *fuqahâ'*, « les juristes ». L'orthographe usuelle de nombreux mots passés en français a été conservée, comme émir, vizir, calife, ou encore omeyyade, abbasside, idrisside et fatimide.

On signalera enfin que pour approfondir toutes les questions évoquées dans ce manuel, le lecteur pourra compléter et approfondir ses connaissances en consultant diverses revues, parmi lesquelles *Al-Andalus*, devenu *Al-Qantara* depuis 1980, les *Annales Islamologiques*, *Arabica*, le *Bulletin d'Études Orientales*, les *Studia Islamica*, la *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* devenue la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* et les *Mélanges* de la Casa de Velázquez. Il trouvera également dans *l'Encyclopédie de l'Islam* de précieuses notices sur tous les personnages et les thèmes évoqués tout au long de ces pages. On précisera enfin que nombre de travaux relatifs à al-Andalus figurent dans les séries *Castrum* (8 volumes) et *Villa* (5 volumes), ainsi que dans l'ancienne revue *Archéologie islamique* (12 numéros).

Chapitre 1

La monarchie de Tolède à la veille de la conquête

Parmi tous les événements qui ont marqué l'histoire de l'Espagne, la conquête de la péninsule par une armée venue du Maghreb au début du VIII^e siècle constitue un épisode d'une importance majeure. Les faits sont demeurés célèbres : au mois de juillet 711, dans le sud de l'Andalousie, l'armée du roi wisigoth Rodéric est vaincue, le souverain est tué et, en quelques années, la plus grande partie de la péninsule Ibérique tombe aux mains des conquérants. Ces faits ont depuis longtemps retenu l'intérêt des historiens pour lesquels deux questions surgissent : comment justifier cette « étrange défaite » et surtout comment expliquer la rapidité avec laquelle les conquérants établirent ensuite leur pouvoir sur l'ancienne *Hispania* ?

Pour répondre à ces interrogations, plusieurs motifs ont été évoqués, le plus fréquent résidant dans les multiples difficultés que traversait le royaume wisigothique depuis plusieurs décennies. Pour appuyer cette thèse et considérer que l'Espagne wisigothique n'était qu'un « fruit mûr prêt à cueillir » ou qui se trouvait « *esperando a los árabes* » selon la formule de Javier Arce, un examen des sources s'impose, même si celles qui concernent la situation de la monarchie de Tolède à la veille de la conquête s'avèrent peu abondantes.

Un déficit documentaire

Les actes des conciles

Un premier ensemble documentaire est fourni par les actes des 18 conciles de Tolède dont le premier se déroula en 400 et le dernier en 702. Ces assemblées tenues à Tolède étaient convoquées par le roi et présidées par l'archevêque

de Tolède. Elles réunissaient les plus hautes hiérarchies ecclésiastiques et les membres de la noblesse, et les décisions étaient adoptées à la majorité depuis le VIII^e concile (653). L'assistance au concile était obligatoire, sauf en cas de maladie ou sur ordre du roi, et toute absence était sanctionnée par une année d'excommunication. Les conciles s'achevaient avec des prières et par la signature des actes, dont le premier signataire était le métropolitain de Tolède, le plus célèbre étant Isidore de Séville (m. 636). Le détail des évêques présents à l'occasion de ces réunions a fait l'objet d'une étude minutieuse de la part de Luis Angel García Moreno, diocèse par diocèse. On a également conservé des codes de lois, en particulier ceux édictés entre 654 et 681 par les rois Chindaswinthe et Receswinthe sous le nom de *Liber Iudicum* (le « Livre des juges »), qui furent complétés par Ervige puis Egica, mais leur apport s'avère réduit au regard des événements qui allaient suivre.

Des chroniques

Les informations les plus précieuses émanent de deux chroniques anonymes : la *Chronique mozarabe de 754* et la *Chronique arabo-byzantine de 741*.

La *Chronique mozarabe de 754* est un texte exceptionnel qui se présente sous la forme d'un long poème, dont le contenu historique se réfère à l'occupation de l'*Hispania* et aux premiers temps d'al-Andalus. L'auteur de ce texte est un clerc chrétien anonyme qui vivait sous la domination musulmane au milieu du VIII^e siècle. Le texte contient de nombreuses lamentations sur la perte de liberté de la patrie hispanique sur les violences commises par les conquérants. Débutant avec l'empereur Héraclius au début du VII^e siècle, elle s'achève en 792 de l'ère hispanique, c'est-à-dire en 754, d'où le nom qu'elle porte.

La fin de l'*Hispania* wisigothique selon la *Chronique mozarabe de 754*

« Qui pourra, alors, raconter tant de grands dangers ? Qui pourra énumérer des désastres aussi lamentables ? Même si tous les membres (du corps) se transformaient en langue, la nature humaine ne pourrait d'aucune manière relater la ruine de l'Espagne, ni les si grands maux qu'elle supporta. Mais pour tout rapporter au lecteur en quelques pages, laissant de côté les innombrables désastres qui, depuis Adam jusqu'à nos jours, cet univers immonde et cruel causa en d'innombrables régions et villes, tout ce que supporta, selon l'histoire, la ville de Troie une fois conquise, ce que supporta Jérusalem, selon le récit des prophètes, ce que supporta Babylone, selon le témoignage des Écritures, et enfin

tout ce que Rome enrichie par la dignité des apôtres connut avec ses martyrs, tout ceci et davantage l'Espagne l'éprouva dans l'honneur et le déshonneur, et si auparavant elle était attirante elle est maintenant dans le malheur... »

Beaucoup plus brève, la *Chronique arabo-byzantine de 741* ou *Chronique de 741* est un texte qui débute avec la mort du roi Récarède en 601 et s'achève par la mort du calife Yazîd II (720-724) et l'avènement du calife omeyyade Hishâm II (724-743). Bien qu'elle s'interrompe en 724, cette chronique a toujours été désignée sous le nom de *Chronique de 741*, sans doute parce que l'auteur y évoque l'empereur Léon III (717-741) en précisant que celui-ci occupa le pouvoir pendant 24 années, ce qui conduit à considérer que l'auteur rédigea ce texte après la mort de l'empereur en 741. Selon José Carlos Martín, cette chronique fut probablement écrite sous le règne du calife Walid II (743-744) dans le sud de la péninsule, à la demande d'un fonctionnaire de l'émir qui en confia la rédaction à un chrétien mozarabe, peut-être avec l'aide d'un personnage qui traduisit en latin des sources d'origine orientale.

D'autres données relatives aux derniers temps de la monarchie de Tolède proviennent de trois textes connus sous le nom de « chroniques asturiennes » : la *Chronique Prophétique*, la *Chronique d'Albelda* et la *Chronique d'Alphonse III*. Tous ces écrits de la fin du IX^e siècle constituent la source narrative essentielle du haut Moyen Âge chrétien ibérique, en éclairant la période allant du règne de Wamba (m. 680) au début de celui d'Alphonse III (m. 910). Il s'agit là de sources fort utiles, mais partiales et déformantes dans la mesure où elles visent à affirmer le lien entre la monarchie asturienne et le passé wisigothique, en faisant des souverains asturiens les champions légitimes de la lutte contre les musulmans. Selon ces textes, l'invasion de la péninsule Ibérique résulterait d'un *iudicium Dei*, c'est-à-dire d'un châtement divin infligé aux chrétiens en punition de leurs péchés, à l'exemple de ceux commis par le roi Wittiza lorsqu'il succéda à Egica (m. 702).

La perte de l'Espagne selon la *Chronique d'Alphonse III*

« Après la mort d'Egica, Wittiza revient sur le trône de son père à Tolède. Il se conduisit en vérité de manière infâme et scandaleuse "et comme le cheval et le mulet dépourvus d'intelligence", il se souilla avec nombre de femmes et de concubines ; et de peur que la censure ecclésiastique ne se dressât contre lui, il fit dissoudre les conseils, abroger les canons conciliaires et, bouleversant tout le bon ordre de la religion il ordonna aux évêques, aux prêtres et aux diacres de prendre femme. Ce

crime, en vérité, fut la cause de la perte de l'Espagne. Et parce que les rois et les prêtres abandonnèrent la loi du Seigneur, toutes les troupes des Goths périrent par l'épée des Sarrasins ».

Des vestiges matériels

Les données fournies par l'archéologie demeurent également assez réduites. Jusqu'à une date très récente, c'étaient principalement des bâtiments palatins et des édifices religieux qui retenaient l'attention des historiens, comme le palais de Récopolis, (province de Guadalajara) fondé en 578 par le roi Léovigilde. De nombreuses églises bâties au cours du VII^e siècle, telles que Santa María de Melque, San Pedro de la Nave ou San Juan de Baños, témoignent également de l'essor de la religion chrétienne après la conversion du roi Récarède au catholicisme en 589. Au milieu du XIX^e siècle, la mise au jour du trésor de Guarrazar où furent découverts 26 couronnes votives et de nombreux objets de luxe, confirma la richesse qui entourait les souverains et la haute aristocratie.

Plus récemment, les fouilles de la *Vega Baja* à Tolède ont révélé qu'un vaste établissement s'étendait au pied de la ville, à l'intérieur duquel s'étaient établis un palais, plusieurs églises et de nombreuses bâtisses vouées à des activités artisanales. Un intérêt particulier s'est également manifesté à l'égard de plusieurs sites abandonnés au début du VIII^e siècle, à l'exemple de la forteresse du *Puig Rom*, édifiée au-dessus de Rosas (province de Gérone), ou encore du *Bovalar* (province de Lérida) : celui-ci présentait une basilique (26 m/12 m) associée à plusieurs habitations recouvertes par un niveau d'incendie dans lequel furent mises au jour des monnaies des rois Egica (m. 702) et Akhila II (m. 714), ce qui permet de supposer que la destruction du site se produisit lors de la conquête.

Si l'on met de côté de nombreuses céramiques, les données les plus riches proviennent de la numismatique. À la suite des travaux menés par Alberto Canto, Fatima Martín et Ruth Pliego, les frappes des derniers souverains wisigoths sont maintenant bien connues et permettent de préciser les régions sur lesquelles les derniers souverains wisigoths étendaient leur pouvoir. Nous disposons aujourd'hui d'un nombre croissant de monnaies frappées au nom des deux derniers rois wisigoths, Rodéric (13) et Akhila II (16). Alors que Rodéric était à l'origine duc de Bétique, certaines de ses monnaies ont été retrouvées en Lusitanie, tandis que celles portant le nom d'Akhila II furent mises au jour en Tarraconaise et en Narbonnaise : Rodéric frappait monnaie à Tolède et *Egitania*, alors que son rival Akhila II disposait d'ateliers de frappe à Narbonne, Gérone, Barcelone, Tarragone et Saragosse.

En définitive, les données concernant les derniers temps de la monarchie de Tolède demeurent limitées et ce constat concerne en tout premier lieu une question essentielle, à savoir le nombre d'habitants qui peuplaient la péninsule au début du VIII^e siècle. Les effets de la peste dite « justinienne » restent mal évalués et les estimations fluctuent entre 4 et 6 millions d'habitants. Au-delà de ce déficit documentaire, il est clair que le royaume de Tolède était agité depuis plusieurs décennies par de nombreuses difficultés, à commencer par des problèmes d'ordre politique qui fragilisaient l'autorité royale.

Une monarchie fragile

L'évolution du pouvoir royal

Abandonnant l'arianisme en 587, le roi Récarède avait décidé d'embrasser la foi catholique et deux ans plus tard, en 589, le III^e concile de Tolède proclama que le christianisme serait désormais la religion de la Péninsule. Si cette mesure a toujours été considérée comme un tournant dans l'histoire de l'Espagne, il n'empêche qu'elle suscita de vives oppositions, comme à Mérida dès 587 ou en Narbonnaise l'année suivante. L'arianisme disparut ensuite assez rapidement au profit du catholicisme, mais d'autres troubles se produisirent tout au long du VII^e siècle, inaugurant ainsi une longue période d'instabilité politique. Après la mort de Récarède en 601, une vingtaine de rois se succédèrent en effet jusqu'au moment de la conquête, certains ne régnant même que peu de temps, à l'exemple de Liuva II (601-603), de Gondemar (610-612), de Récarède II (621) ou encore de Rodéric (710-711)...

Les souverains wisigoths

586-601 : Récarède	639-642 : Tulga
601-603 : Liuva II	642-653 : Chindaswinthe
603-610 : Wittéric	653-672 : Réceswinthe
610-612 : Gundomar	672-680 : Wamba
612-621 : Sisebut	680-687 : Ervige
621-621 : Récarède II	687-702 : Égica
621-631 : Swinthila	702-710 : Wittiza
631-636 : Sisenand	710-711 : Rodéric
636-639 : Chinthila	710-714 : Akhila II

Derrière cette instabilité se dessine une évolution. Pendant longtemps, la monarchie wisigothique fut élective et reposait sur l'acclamation. Le roi, une fois choisi parmi ses compagnons d'armes, devenait ainsi le premier d'entre eux (*le primus inter pares*). Il était avant tout un chef militaire et, selon Isidore de Séville, il devait être au service de l'Église. Il régnait sur toute l'*Hispania*, c'est-à-dire sur six provinces héritées de l'organisation provinciale romaine, à savoir la Galice, la Lusitanie, la Bétique, la Carthaginoise, la Tarraconaise et la Narbonnaise dont les capitales étaient respectivement Braga, Mérida, Séville, Tolède, Tarragone et Narbonne. Pour administrer le royaume, le souverain était entouré d'un groupe de magnats laïcs et ecclésiastiques formant une sorte d'assemblée gouvernementale appelée *aula regia*, ou encore *palatium*.

L'*Hispania* wisigothique



Or, pendant tout le VII^e siècle, le mode d'élection des rois suscita de vives critiques, au point que des assassinats et des usurpations de pouvoir se produisirent à plusieurs reprises. Pour mettre un terme à ces oppositions, les souverains entreprirent d'associer de leur vivant leur fils au pouvoir, mais cette pratique ne suffit pas à calmer les critiques de la part de l'aristocratie et

il fallut trouver une nouvelle formule pour renforcer le pouvoir royal. En 672, lors de son avènement, le roi Wamba fut ainsi sacré par l'archevêque Julien de Tolède, mais il est probable que cette pratique soit plus ancienne, peut-être en usage dès 633. Il reçut l'onction sainte et adopta les *regalia* comme symboles du pouvoir, c'est-à-dire la couronne, le sceptre et le trône.

Cette cérémonie bouleversait la nature de la monarchie et renforçait les liens entre le souverain et l'Église, à la manière d'une royauté théocratique. Le roi tenait son pouvoir de Dieu et cette innovation entraîna une réaction de la part de l'aristocratie laïque qui y vit une perte de son influence. Le souverain se séparait en effet du monde des guerriers pour être l'élu de Dieu, et cette nouveauté fut d'autant plus mal acceptée que Julien, le métropolitain de Tolède, était le descendant d'une famille juive, ce qui attisa le mécontentement des grands.

L'Église wisigothique

Principal soutien de la monarchie, l'Église wisigothique formait depuis la fin du VI^e siècle un univers aussi puissant que particulier. Comme l'a bien montré Thomas Deswarte, l'Église wisigothique était en effet une église « nationale » qui entretenait peu de liens avec Rome. Le roi Récarède avait ainsi attendu trois ans pour avertir Rome du changement de rite et, par la suite, les liens avec Rome se réduisirent encore comme en témoigne le faible nombre de lettres pontificales à destination de l'Espagne tout au long du VII^e siècle : entre 604 et 711, on en connaît 8 pour l'Espagne, 27 pour la Gaule mérovingienne et 47 pour le monde anglo-saxon. L'Église wisigothique reconnaissait l'autorité des papes, mais les relations qu'elle entretenait avec Rome demeuraient limitées et cette situation fut lourde de conséquences tant elle conduisit à un isolement relatif de l'Espagne par rapport au reste de l'Occident chrétien, même si nombre de manuscrits et de clercs circulaient de part et d'autre des Pyrénées.

L'organisation ecclésiastique était calquée sur l'organisation civile. Les six provinces du royaume avaient à leur tête un métropolitain et elles comptaient un grand nombre d'évêchés dont 22 en Carthaginoise, 10 en Bétique, 13 en Lusitanie, 10 en Galice, 15 en Tarraconaise et 8 en Narbonnaise. Dans cette Église, les évêques occupaient une place privilégiée, non seulement du fait de leurs fonctions spirituelles, mais également à cause de leurs attributions et de leur fortune. Ils participaient à l'administration des provinces, aux procès entre clercs, et même entre les fidèles, ils nommaient les prêtres et géraient les biens de la cathédrale dont les revenus étaient divisés en trois parts : 1/3 pour l'évêque, 1/3 pour les prêtres et les diacres, 1/3 pour les autres clercs.

Dans la réalité, ces évêques conservaient de grosses sommes et ils plaçaient à la tête des paroisses des prêtres qui géraient à leur profit le patrimoine de l'Église en détournant parfois les revenus qu'ils en retiraient.

Déjà très étroits, les liens du souverain avec l'Église se renforcèrent dans le dernier quart du VII^e siècle lorsque le roi décida de contrôler la désignation des évêques. En 681, le XII^e concile de Tolède décida de la nomination des évêques par le roi et de leur consécration par le métropolitain de Tolède. L'épiscopat devenait dépendant du souverain, et ce dernier pouvait ainsi choisir des personnes de son entourage pour s'assurer de leur fidélité. Il ne fait guère de doute que cette mesure suscita de vifs mécontentements dans les rangs de l'Église, le souverain se privant ainsi d'un appui majeur, et c'est peut-être ce qui explique en partie le grand nombre d'évêques absents lors des derniers conciles organisés à Tolède.

Les seniores gothorum

Un autre soutien de la monarchie avait longtemps été constitué par les *seniores gothorum*, c'est-à-dire les membres de l'aristocratie laïque. Ces descendants des migrations germaniques du VI^e siècle s'étaient convertis au genre de vie de l'*Hispania* romaine tout en conservant une forte conscience de caste. Au VII^e siècle, ils étaient devenus de grands propriétaires fonciers installés dans de riches *villae*, et leur rôle s'accrut considérablement lorsque, face aux Francs et aux Vascons, les souverains développèrent un programme de construction de fortifications dont ils confièrent la garde et l'entretien à des ducs et à des comtes. Dans le même temps, de nouveaux duchés apparurent, comme dans les Asturies et en Cantabrie. On vit alors se former des clientèles de guerriers autour de ces *seniores*, phénomène que les historiens Abilio Barbero et Marcelo Vigil ont décrit comme un premier pas vers la féodalité dans une thèse célèbre intitulée *La formación del feudalismo en la Península Ibérica* (1978).

Les membres de l'*aula regia* et les officiers palatins disposaient du droit de prélever l'impôt et d'exercer la justice, et ces pouvoirs croissants entraînèrent un affaiblissement de la monarchie. L'importance grandissante des grands et leur opposition au souverain justifiaient une réaction royale et elle survint en 642. Le roi Chindaswinthe procéda à une épuration : 700 membres de l'aristocratie furent exécutés et d'autres furent condamnés à l'exil. La purge toucha une grande partie de la noblesse wisigothique, à savoir 200 *primates gothorum* et 500 *mediocres*. Leurs biens furent confisqués, et on ne leur rendit ensuite que la 1/20^e partie de leurs biens.

L'aggravation des tensions

La résistance aristocratique

Les mesures prises par le roi Chindaswinthe ne suffirent pas à calmer les tensions et plusieurs révoltes se produisirent dont la plus grave fut celle du duc Paul au cours des années 672-673. Relatée par l'archevêque Julien de Tolède dans un manuscrit intitulé *Historia expeditionis Wambae regis*, cette révolte éclata dans la province Narbonnaise, un territoire divisé en 7 diocèses : Narbonne, Agde, Béziers, Lodève, Maguelone, Nîmes et Uzès. Les nobles se soulevèrent à l'appel du comte de Nîmes Hildéric, de l'évêque de Maguelone et d'un abbé nommé Ramire.

Le roi Wamba, occupé à combattre les Basques ou les Cantabres, envoya le duc Paul pour mettre un terme au soulèvement, mais celui-ci pactisa avec les rebelles et se proclama roi, non seulement en Narbonnaise, mais également dans toute l'Espagne du Nord-Est avec l'appui du duc de Tarraconaise Ranosind. Il fut couronné à Narbonne avec l'appui des juifs, des Francs et du roi Chilpéric II. Pour punir les rebelles, Wamba envoya en 673 une expédition qui parvint à reprendre les villes qui s'étaient soulevées. L'armée atteignit finalement Nîmes où le duc Paul fut arrêté. Il fut dépouillé de ses vêtements royaux, tondu, coiffé d'une couronne de cuir en signe d'humiliation, et finalement ramené à Tolède pour être emprisonné à vie. La répression qui suivit ce soulèvement eut des conséquences économiques non négligeables puisque le roi confisqua tous les biens des insurgés.

Cette victoire conforta momentanément l'autorité du souverain, mais la résistance de l'aristocratie s'amplifia encore davantage dans le dernier quart du VII^e siècle, d'autant que les cinq souverains qui se succédèrent entre 672 et 711 oscillèrent à l'égard des nobles entre une politique tantôt autoritaire, tantôt conciliatrice. Installés dans les villes où ils exerçaient les fonctions de ducs ou de comtes, certains nobles se créèrent ainsi de petites principautés, à l'exemple de celle de Tudmir avec lequel les conquérants arabes allaient passer un pacte lors de la conquête. Le XIII^e concile de Tolède, en 683, officialisa la suprématie de ces grands en décidant qu'aucun individu de condition servile ne pourrait exercer des fonctions de gouvernement. Il reconnut en outre aux nobles le droit d'être jugé par leurs pairs et de ne pas être soumis à la torture.

Une fois arrivé au pouvoir, le roi Egica (687-702) prit conscience que les liens de clientèle qui se développaient dans la haute aristocratie mettaient

en péril l'autorité publique et il fit tout pour accroître le pouvoir du souverain face aux nobles. Il multiplia les représailles contre la famille de son prédécesseur Ervige, confisqua les biens d'autres nobles et réprima un complot fomenté par le primat de Tolède Sisebert en 693. La même année, pour affirmer son autorité et assurer sa succession, Egica associa son fils Wittiza au trône. Or, celui-ci mena une politique plus modérée que son père sans parvenir toutefois à se concilier la noblesse.

À sa mort, en 710, de nouvelles divisions s'affirmèrent : certains nobles désignèrent comme souverain le duc de Bétique, Rodéric, issu de la famille de Chindaswinthe, tandis que d'autres proclamèrent Akhila II, du clan du roi Wittiza, et dont le pouvoir s'étendait sur le nord-est de la péninsule et la Narbonnaise. Selon L. A. García Moreno, un certain Sunifred se serait également opposé à Rodrigue en prenant le titre de roi à Tolède. En d'autres termes, à la veille de la conquête, le royaume wisigothique était profondément affaibli et il se trouvait en proie à des divisions qui entravaient toute réaction efficace face à une menace extérieure.

Un souverain mal connu : Akhila II

La personnalité et le règne du souverain Akhila II demeurent aujourd'hui encore fort mal connus. Bien que non mentionné par la *Chronique mozarabe de 754*, son existence est attestée par les monnaies frappées en son nom dans le nord-est de la péninsule et en Narbonnaise. Une source du début du IX^e siècle, le *Laterculus Regum Visigothorum*, sorte de liste des rois wisigoths, rapporte qu'il régna trois années (*Achila regnavit annos III*).

Plusieurs thèses ont été avancées quant à l'identité de ce souverain : pour certains, il s'agirait de l'un des fils de Wittiza qui aurait reçu le gouvernement de la Narbonnaise et de la Tarraconaise ; pour d'autres il s'agirait de l'un des partisans des fils de Wittiza, trop jeunes pour accéder au pouvoir, même si Miquel Barceló a mis en doute cette hypothèse. Pour Céline Martin, il pourrait s'agir d'un *dux* soutenu par groupes aristocratiques qui avaient appuyé la révolte contre Wamba en 672-673. Il aurait été à la tête d'un duché de Narbonnaise créé à la suite de cette révolte. L'identité exacte de ce personnage demeure finalement sujette à caution, même si le chroniqueur Ibn al-Qûtiyya (X^e siècle) rapporte que le souverain Wittiza (*Ghaytash*), laissa derrière lui trois fils *Almund*, *Wûkila* et *Artabâsh*, et qu'il serait séduisant de retrouver derrière le nom du second (*Wûkila*) celui de Akhila.

Des tensions sociales

Si l'on en croit le grand nombre de lois promulguées par les souverains de Tolède au sujet de l'institution servile, un autre problème rencontré par la monarchie concernait les esclaves. Leur condition était déplorable : les textes parlent de coups de fouet, d'amputations, de castrations et d'ablations du nez pour les femmes. En 650, une loi de Chindaswinthe avait même aboli la peine de mort pour le meurtre d'un esclave. Cette situation s'aggrava au début du VIII^e siècle, en 702, lorsqu'une autre loi obligea les habitants du royaume à dénoncer les esclaves en fuite, phénomène qui mettait en cause toute l'activité économique. S'ils ne le faisaient pas, il était prévu qu'ils seraient punis, hommes et femmes, de 200 coups de fouet. Les agents locaux du roi et les prêtres des villages devaient faire respecter les mesures et, s'ils ne s'y pliaient pas, ils recevraient 300 coups de fouet. Cette « loi de panique » comme l'avait appelée Pierre Bonnassie, traduisait une donnée majeure, à savoir un vaste mouvement de fuite des populations serviles. Abandonnant les domaines sur lesquels ils étaient employés, ils constituaient un groupe social peu enclin à s'opposer à tout nouveau régime qui serait en mesure d'améliorer leur condition.

Les populations juives qui souffraient des mesures adoptées lors des divers conciles de Tolède ne pouvaient également qu'espérer une meilleure situation avec la venue d'un nouveau pouvoir. Le nombre de juifs établis dans la péninsule demeure inconnu mais ils formaient des communautés importantes qui étaient menacées par un antisémitisme ancien : ils constituaient en effet un obstacle à la fusion des populations gothiques et hispano romaines, prélude à l'unité ethnique du royaume que défendaient les souverains et l'Église. Ils représentaient également une menace pour l'aristocratie laïque et les évêques puisque les revenus qu'ils tiraient du commerce leur permettaient d'acheter des terres, voire même des domaines. De la sorte, leur condition ne cessa de se dégrader. Au début du VII^e siècle, Isidore de Séville avait ainsi écrit un traité *contra judeos*. En 615, le roi Sisebut avait ordonné de procéder à leur conversion forcée et un édit avait prescrit de baptiser tous les juifs du royaume. En 633, le IV^e concile de Tolède, tenu sous le roi Sisenand et présidé par Isidore de Séville, avait décidé que les enfants juifs devaient être séparés de leurs parents et placés dans des couvents chrétiens.

Extraits du IV^e concile de Tolède (633)

Canon 60 : Nous ordonnons que les fils et les filles des juifs, afin qu'ils ne soient pas mêlés plus longtemps à l'erreur de leurs parents, soient séparés de leur compagnie et confiés soit à des monastères, soit à des hommes et des femmes craignant Dieu, de sorte qu'à leur contact ils apprennent le culte de la foi et que, mieux instruits, ils progressent tant dans les mœurs que dans la foi.

Canon 63 : Les juifs qui ont pour épouses des femmes chrétiennes doivent être avertis par l'évêque de leur cité que s'ils veulent rester avec elles, ils doivent se faire chrétiens. Une fois avertis, s'ils refusent, ils seront séparés, car une femme qui est désormais passée à la foi catholique ne peut pas demeurer unie avec un infidèle. Quant aux fils nés de tels parents, ils doivent suivre la foi et condition de leur mère. Pareillement, ceux qui sont nés de mères infidèles et de pères fidèles doivent suivre la religion chrétienne, et non la superstition judaïque.

Canon 65 : À la demande du seigneur et très excellent roi Sisenand, le saint concile a établi que les juifs, ou ceux qui sont d'anciens juifs, n'ont en aucun cas le droit d'aspirer à une charge publique car, à cette occasion, ils font preuve d'injustice envers les chrétiens. Pour cette raison, que les gouverneurs et les prêtres des provinces suspendent toutes leurs usurpations frauduleusement obtenues et ne leur permettent pas d'exercer une fonction publique. Si l'un des *judices* a permis une telle chose, qu'une excommunication soit formulée comme à l'encontre d'un sacrilège, et que celui qui a commis l'usurpation soit condamné aux supplices publics.

Canon 66 : D'après le décret de notre très glorieux roi, le saint concile a décidé qu'il n'est pas permis aux juifs de posséder des esclaves chrétiens, ni d'acheter des esclaves chrétiens, ni d'en obtenir par la générosité de quelqu'un. Il est mauvais en effet que les membres du Christ servent les ministres de l'Antéchrist. Si désormais des juifs osent avoir des esclaves chrétiens, hommes ou femmes, ceux-ci seront enlevés à leur domination et obtiendront la liberté du *princeps*.

La situation s'aggrava dans le dernier quart du VII^e siècle au point que les juifs ne purent bientôt plus pratiquer leur religion ni construire de synagogue, ni posséder d'esclaves. En 681, sous le règne du roi Ervige, une loi fut promulguée selon laquelle si un juif empêchait ses esclaves d'être baptisés ou s'il refusait lui-même d'être baptisé dans l'année qui suivait la promulgation de la loi, il aurait la tête rasée et recevrait une centaine de coups de fouet avant d'être condamné à l'exil tandis que ses biens reviendraient au souverain. Quelques années plus tard, en 693, une loi du roi Egica prévoyait que les juifs seraient interdits de commerce avec les chrétiens. Il leur était interdit